

# DOSSIER D'INSCRIPTION

# MARCHÉS NOCTURNES

## ÉTÉ 2026 - LA CHAPELLE D'ABONDANCE

**Infos &  
Inscriptions**

**Mairie La Chapelle d'Abondance**

04.50.73.50.08

[communication-animation@mairielachapelledabondance.fr](mailto:communication-animation@mairielachapelledabondance.fr)

[www.mairielachapelledabondance.com](http://www.mairielachapelledabondance.com)



# FICHE D'INSCRIPTION

À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT, RENSEIGNÉE ET SIGNÉE, ACCOMPAGNÉE DU RÉGLEMENT  
EN CHÈQUE, AVANT **LE 23 JUIN 2026 À 17H**

MAIRIE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE  
51 ROUTE DE CHEVENNE, 74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE  
TÉL : 06 70 50 86 53

COMMUNICATION-ANIMATION@MAIRIELACHAPELLEDABONDANCE.FR

L'INSCRIPTION SERA CONFIRMÉE À LA RÉCEPTION DE LA TOTALITÉ DES PIÈCES ET DU  
RÉGLEMENT

FORMULAIRE TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE  
[WWW.MAIRIELACHAPELLEDABONDANCE.COM](http://WWW.MAIRIELACHAPELLEDABONDANCE.COM)

---

## Informations générales

Nom de l'entreprise, structure :

.....

Numéro de SIRET :

.....

Nom et Prénom personne de contact :

.....

Courriel : .....

Portable : .....

Téléphone fixe : .....

Adresse :

.....

.....

Site internet : .....

Adresse et police d'assurance :

.....

Secteur d'activité (Merci de détailler ci-dessous vos produits) :

.....

.....

.....

Animation (dégustation, démonstration ...)

OUI

NON

# FICHE TECHNIQUE

## Réservations :

Je soussigné(e) ....., responsable de la structure mentionnée, souhaite réserver un emplacement pour les marchés nocturnes

(Cochez les dates souhaitées)

- Mardi 07 juillet de 17h à 22h
- Mardi 14 juillet de 17h à 22h
- Mardi 21 juillet de 17h à 22h
- Mardi 28 juillet de 17h à 22h
- Mardi 04 août de 17h à 22h
- Mardi 11 août de 17h à 22h
- Mardi 18 août de 17h à 22h
- Mardi 25 août de 17h à 22h

## Tarifs :

- Prix de la place à l'unité sans électricité = 10 €
- Prix de la place à l'unité avec électricité = 12 €
- Prix des 8 dates réservées sans électricité = 70 €
- Prix des 8 dates réservées avec électricité = 84 €

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence

Précisez le matériel que vous apporterez (barnum - taille, tables, outils électriques - puissance max en watt ...) :

A noter, si vous utilisez des rallonges électriques, ces dernières doivent être en bon état de marche et adaptées à la puissance utilisée. Toute rallonge défectueuse sera interdit d'utilisation.

.....  
.....  
.....  
.....

**Règlement uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public.**

**Merci de bien vouloir apposer votre n° de carte nationale d'identité au dos du chèque.**

Date : ...../...../.....

Signature et cachet, précédé de la mention "lu et approuvé"

# INFORMATIONS PRATIQUES

## 1. Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'occupation du domaine public dans le cadre des marchés nocturnes organisés par la commune de La Chapelle-d'Abondance. Ces marchés permettent à des exposants d'exercer une activité commerciale, artisanale ou de présentation de produits locaux.

## 2. Organisation de l'événement

Les marchés nocturnes se déroulent du 7 juillet au 25 août, tous les mardis, de 17h à 22h, sur le parking de l'école des Courtes Raies. L'événement se veut convivial, qualitatif et ouvert à tous, valorisant les savoir-faire locaux.

## 3. Conditions d'inscriptions

- En s'inscrivant, les exposants s'engagent à honorer les dates choisies et à assurer leur présence pendant celles-ci.
- En cas de conditions climatiques défavorables, ou pour tout autre cas de force majeure, la commune se réserve le droit d'annuler ou de reporter cette manifestation et ce, à sa libre appréciation, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.
- En dehors de l'annulation de l'événement par cas de force majeure, il ne sera procédé à aucun remboursement d'inscription.
- La commune est assurée en tant qu'organisateur pour ces manifestations. Néanmoins, elle décline toute responsabilité en cas de défaillance. Il est rappelé par ailleurs que les exposants participent à l'événement sous leur propre responsabilité civile.

## 4. Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription est à retourner complété et signé impérativement avant le 23 juin 2026 à l'adresse suivante :

Mairie La Chapelle d'Abondance – 51, Route de Chevenne 74360 La Chapelle d'Abondance  
Tél. : 06 70 50 86 53 - [communication-animation@mairielachapelledabondance.fr](mailto:communication-animation@mairielachapelledabondance.fr)

- La confirmation de votre inscription vous sera adressée par e-mail au plus tard le 30 juin 2026.
- Le chèque de règlement est à établir à l'ordre du Trésor Public. Vous recevrez une facture lorsque l'encaissement sera effectué.
- Aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf en cas d'annulation de l'événement par cas de force majeure.
- Afin de valider votre inscription, une attestation de votre assurance doit obligatoirement nous être transmise. La mairie ne répond pas des dommages pouvant être occasionnés (vol, destruction de matériels et marchandises, perte, dommage à un tiers) et ne peuvent en être tenues responsables. Il vous est fortement recommandé de prévoir le lestage adéquat à votre stand.

## 5. Tarifs

Les tarifs des emplacements sont fixés par la commune et précisés dans le dossier d'inscription. Toute inscription vaut engagement ferme et définitif au paiement des dates réservées. Le montant dû est calculé en fonction du nombre de dates réservées, selon la formule suivante : **tarif unitaire × nombre de mardis choisis.**

Exemples :

- 3 mardis sans électricité :  $10 \text{ €} \times 3 = 30 \text{ €}$
- 5 mardis avec électricité :  $12 \text{ €} \times 5 = 60 \text{ €}$

Une offre est appliquée pour les exposants s'engageant sur l'ensemble des 8 mardis :

- participation facturée sur 7 soirées au lieu de 8 (1 soirée offerte)
- Sans électricité : 70 € au lieu de 80 €
- Avec électricité : 84 € au lieu de 96 €

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de force majeure.

## 6. Engagement des exposants

Les exposants s'engagent à :

- respecter les dates sélectionnées,
- être présents de 17h à 22h,
- maintenir leur stand ouvert pendant toute la durée du marché,
- vendre uniquement les produits déclarés lors de l'inscription.

## 7. Installation et déroulement

Accueil des exposants : à partir de 15h

Installation : de 15h à 16h30

Ouverture au public : 17h

Démontage : à partir de 22h

Aucune arrivée tardive ne sera acceptée sans accord préalable.

Les véhicules doivent être retirés de la zone d'exposition après installation.

Un parking est mis à disposition des exposants à proximité de l'établissement Résidence Le Flocon Blanc.

## 8. Propreté et état des lieux

Les exposants doivent maintenir leur emplacement propre et évacuer leurs déchets.

L'emplacement devra être restitué dans son état initial.

Toute dégradation pourra entraîner une facturation.

Date : ...../...../.....

Signature et cachet, précédé de la mention "lu et approuvé"